

**DÉFAILLANCE DE SHELL OU SABOTAGE :
POLÉMIQUE ENTRE LA COMPAGNIE
ET LES AVOCATS DES POPULATIONS TOUCHÉES PAR LES POLLUTIONS**

Au milieu des années 1990, Shell a reconnu qu'une grande partie de la pollution pétrolière dans le delta du Niger était due à ses propres défaillances industrielles et techniques.

[Are_PayPal_LoginPlease]

Aujourd'hui, changement de position. Selon les dirigeants de la Shell, les déversements de pétrole dans les eaux du Nigeria seraient dus à 95% à des actes de sabotage des pipelines. Le porte parole de Shell, Jonathan French, a mis en avant « *le vol de pétrole et les raffineries illégales dans le delta du Niger [qui] exacerbent le problème et ont un impact dévastateur sur l'environnement. Cette criminalité est la réelle tragédie du delta du Niger* ».

Si les sabotages existent bien, ils n'auraient pas l'ampleur mise en avant par le géant pétrolier pour minorer ses responsabilités. Sa version est fortement contestée, y compris par un organisme hollandais (le Point de contact national, PCN) qui juge litigieux les éléments apportés par la compagnie néerlandaise. Cet organisme est chargé d'examiner les plaintes envers des sociétés qui bafouent les droits humains et l'environnement. Son étude fait suite aux inquiétudes soulevées par Amnesty International et les Amis de la Terre International.

Discussions serrées à Londres entre les représentants de la compagnie pétrolière Shell et des avocats représentant 15 000 Nigeriens pauvres affectés par les pollutions d'hydrocarbures. Si les négociations n'aboutissent pas, un procès pourrait se tenir en 2014.

Shell admet une part de responsabilité mais cherche à minimiser son impact et donc l'étendue des dégâts des marées noires dues à l'exploitation pétrolière.

Sources : The Guardian (Londres) ; Premium Times (Nigeria); [Amnesty international](#).

[/Are_PayPal_LoginPlease]

[Lire toutes les dépêches](#)

